



Le 31 octobre 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur
le *Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif par CDPQ Infra inc.*
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions soumises par la commission le 27 octobre 2016

Madame la Coordonnatrice,

Le 27 octobre dernier, vous nous avez adressé des questions relativement au projet du Réseau électrique métropolitain. Il nous fait plaisir, par la présente, de vous fournir les réponses aux questions formulées.

Question 1 : Lors de la première partie de l'audience, à la séance du 31 août en après-midi, à l'occasion d'échanges avec la commission portant sur l'intégration tarifaire, monsieur Arbaud affirmait que le groupe de travail sur l'intégration tarifaire « n'a pas été actif » (DT4, p. 26).

Or, en réponse à une question de la commission, vous avez déposé un tableau présentant les travaux du Groupe de travail sur l'intégration tarifaire (composition, mandat et modalités) dans laquelle vous précisez qu'il y a eu 6 rencontres en date du 20 octobre (DQ26.1, p. 14).

Pour les besoins de compréhension de la commission sur ce sujet, pourriez-vous expliquer l'apparente contradiction entre ses deux informations?

Réponse 1 : Le groupe de travail sur l'intégration tarifaire couvre deux volets, à savoir la billettique (i.e. le système et la technologie de vente et de perception des titres) et l'intégration du REM à la grille tarifaire métropolitaine. Le groupe de travail a tenu à ce jour des rencontres sur le volet de la billettique uniquement. Il n'a pas été actif sur le deuxième volet qui est l'intégration à la grille tarifaire métropolitaine. Il s'agit d'une nuance qui aurait dû être apportée dans notre réponse à la séance du 31 août dernier.

Question 2 : Question sur le DA85. Indépendamment de la réponse que vous nous avez soumise en DQ26.1, réponse 22, notamment que l'étude d'achalandage détaillée que vous vous êtes engagé à déposer à la commission le 7 novembre prochain permettra de ventiler les modes, la commission vous demande de fournir le détail des calculs ayant mené aux résultats présentés dans tous les tableaux de la page quatre et suivantes du document DA85, en précisant, pour chaque calcul, la source des données utilisées.

Réponse 2 : Le détail des calculs ainsi que les sources sont fournis ci-après. Il est important de rappeler que le DA85 présentait des données arrondies.

Page 4 - Transfert modal annuel (km/voiture épargnés) : Représente le nombre de voitures retirées à la suite du transfert modal (voiture vers REM) multiplié par la distance parcourue de son origine à sa destination. Sources : Modèle de prévision développé par SDG basé sur l'Enquête OD 2013 et les données reçues de l'AMT et du MTQ

2022	Nombre de voitures retirées (A)	Moyenne de la distance parcourue (B)	(A*B)	Facteur d'annualisation (C)	TOTAL (A*B) *C
Antenne Rive Sud	40	14,24	569,6	741	422 000
Antennes Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes **	301	22,77	6852,6	706	4 837 900
Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue	N/A	N/A	N/A	N/A	1 508 200 (31,2 % * 4 837 900)
Antenne Deux-Montagnes	N/A	N/A	N/A	N/A	3 329 700 (68,8 % * 4 837 900)
Antenne Aéroport *	504 840	14,53	N/A	N/A	7 335 321

* Modèle annuel

** Un modèle combiné a été utilisé pour les prévisions de la demande des antennes Sainte-Anne-De-Bellevue et Deux-Montagnes, la répartition entre ces deux antennes est basée sur leur demande respectivement.

2031	Nombre de voitures retirées (A)	Moyenne de la distance parcourue (B)	(A*B)	Facteur d'annualisation (C)	TOTAL (A*B) *C
Antenne Rive Sud	43	14,24	569,6	741	453 600
Antennes Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes**	315	22,77	7171,3	820	5 880 500
Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue	N/A	N/A	N/A	N/A	1 833 200 (31,2 % * 5 880 500)
Antenne Deux-Montagnes	N/A	N/A	N/A	N/A	4 047 300 (68,8 % * 5 880 500)
Antenne Aéroport *	617 301	14,37	N/A	N/A	8 870 600

* Modèle annuel

** Un modèle combiné a été utilisé pour les prévisions de demande des antennes Sainte-Anne-De-Bellevue et Deux-Montagnes, la répartition entre ces deux antennes est basée sur leur demande respectivement.

Page 5 - Réduction annuelle de voitures/km en raison du rabatement aux stationnements incitatifs du REM : Représente le nombre de voitures retirées entre les stationnements incitatifs et la destination finale (suivant l'augmentation des places aux stationnements incitatifs) multiplié par la distance entre le stationnement incitatif et sa destination finale. Il n'y a pas d'augmentation des places de stationnements incitatifs sur les antennes aéroports et Deux-Montagnes. Source : L'équipe technique a déterminé le nombre de places supplémentaires de stationnement.

2022 et 2031	Nombre de véhicules retirés (suivant l'augmentation des places de stationnement incitatif) (A)	Moyenne de la distance entre les stationnements incitatifs et la destination finale (B)	(A*B)	Facteur d'annualisation (C)	TOTAL (A*B) *C
Antenne Rive Sud	386	12,0	4 627	741	3 428 600
Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue	2055	20,4	41 850	554	23 185 100

Page 6 - Transfert modal annuel (bus/km épargnés) : Représente le nombre d'autobus retirés (suivant la réorganisation du service d'autobus) multiplié par la différence entre les km de service avant et après le rabattement des autobus aux stations du REM. Aucune hypothèse de rabattement n'a été prise en compte pour l'Ouest-de-l'Île. Sources : L'information de la Rive-Sud provient d'un document de l'AMT « Rabattement au SLR et besoins en quais d'autobus ». L'information pour l'aéroport provient du site WEB de la STM (Autobus Express 747).

2022 et 2031	Km autobus retirés (A)	Facteur d'annualisation (B)	Total (A * B)
Antenne Rive Sud	6 492	741	4 810 600
Antenne Aéroport	333	2858	950 700

Page 7 - Transfert modal annuel (voitures retirées) : Représente le nombre de voitures retirées à la suite du transfert modal (voiture vers REM). Détail du calcul : Voir ci-dessus - page 4 - colonne A.

Page 8 - Voitures retirées en raison du rabattement aux stationnements incitatifs du REM : Représente le nombre de voitures retirées entre les stationnements incitatifs et la destination finale (suivant l'augmentation des places aux stationnements incitatifs). Détail du calcul : Voir ci-dessus - page 5 - colonne A.

Page 9 - Transfert modal annuel (bus retirés) : Représente le nombre d'autobus retirés (suivant la réorganisation du service d'autobus). Aucune hypothèse de rabattement n'a été prise en compte pour l'Ouest-de-l'Île. Détail du calcul : L'information de la Rive-Sud provient d'un document de l'AMT « Rabattement au SLR et besoins en quais d'autobus ». L'information pour l'aéroport provient du site WEB de la STM (Autobus Express 747).

Espérant que ces réponses répondent aux questions formulées, je vous prie de recevoir, madame la Coordinatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Virginie Cousineau
Directrice, Affaires publiques